

Arrêté fixant les tarifs du Service des Sports de l'université Savoie Mont Blanc

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,
- Vu** le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en date du 8 juillet 2014, modifié,
- Vu** le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 24 janvier 2023, portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration accordée au président de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : Les tarifs du Service des Sports de l'université Savoie Mont Blanc sont fixés comme suit :

ACTIVITES SEMESTRE L'étudiant bénéficie d'une APS gratuite par an	Tarif € TTC		Durée
	Etudiant	Personnel	
Toutes les APS	15,00 €	30,00 €	12 séances
APS réservées aux personnels	/	40,00 €	16 séances
APS ouvertes aux partenaires extérieur (UCLy)	50,00		12 séances
PA (Pratique en Autonomie)		30,00 €	à l'année
STAGES	Tarif € TTC		Durée
	Etudiant	Personnel	
Stage de ski de fond Bessans	60,00 €	80,00 €	2 jours
Stage de ski de fond Glières	45,00 €	/	3 1/2 journées
Stage ski de fond personnels	/	30,00 €	2 1/2 journées
Stage d'itinérance kayak	40,00 €	50,00 €	2 jours
Stage d'itinérance raquettes	45,00 €	60,00 €	2 jours
Stage de randonnée	18,00 €	22,00 €	2x1 jour
Stage de randonnée	55,00 €	65,00 €	2 jours
Stage de préparation randonnée	40,00 €	50,00 €	2 jours
Stage d'escalade Annecy	40,00 €	50,00 €	2 jours
Stage d'escalade (Orpierre, Ceuse)	60,00 €	75,00 €	2 jours
Stage de voile Annecy / Bourget	65,00 €	80,00 €	5 1/2 journées
Stage découverte nage en eau libre lac	25,00 €	35,00 €	6 séances
Stage de ski alpin	60,00 €	75,00 €	3 1/2 journées
Stage initiation via ferrata	30,00 €	40,00 €	2 1/2 journées
Stage natation débutant	gratuit	/	10 séances
Stage de Yoga	30,00 €	40,00 €	4 1/2 journées
Stage igloo	45,00 €	60,00 €	2 jours
SORTIES	Tarif € TTC		Durée
	Etudiant	Personnel	
Ski skating	30,00 €	40,00 €	3 1/2 journées
Ski alpin	60,00 €	75,00 €	3 1/2 journées
Kayak	30,00 €	40,00 €	4 1/2 journées
Baptême plongée	25,00 €	45,00 €	1/2 journée
Baptême parapente	50,00 €	75,00 €	1/2 journée
Eco raid inter campus	75,00 €	90,00 €	2 journées
Randonnée	15,00 €	19,00 €	jour

- Article 2 :** Le présent arrêté est affiché dans les locaux de l'université Savoie Mont Blanc et sur son site internet.
- Article 3 :** Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le

Le président de l'université Savoie Mont Blanc

Philippe GALEZ

Modalités de recours contre le présent arrêté : *Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.